

Département de la Corrèze

RECUEIL DES **ACTES ADMINISTRATIFS**

SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 1^{er} JUILLET 2021

Avertissement

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX et sur le site Internet du Département www.correze.fr

SOMMAIRE

CD.2021.07.01/001	ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	p.3
CD.2021.07.01/002	COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE	p.13
CD.2021.07.01/003	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE	p.23
CD.2021.07.01/004	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	p.35
CD.2021.07.01/005	DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS A LA COMMISSION PERMANENTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL	p.45
CD.2021.07.01/006	DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	p.49
CD.2021.07.01/007	FORMATION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DESIGNATION DES MEMBRES	p.59
CD.2021.07.01/008	NOMINATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	p.64
CD.2021.07.01/009	NOMINATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	p.69
CD.2021.07.01/010	NOMINATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	p.74
CD.2021.07.01/011	NOMINATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS)	p.79
CD.2021.07.01/012	DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORREZE HABITAT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME DE COORDINATION (SAC)	p.84

Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DELPECH, doyen d'âge de l'Assemblée, et Madame Sophie CHAMBON, plus jeune membre de l'Assemblée faisant fonction de secrétaire de séance, sont présentées les candidatures à la présidence du Conseil Départemental de la Corrèze.

Le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers Départementaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3122-1,

VU le procès-verbal de la séance ci-annexé,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/001 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article unique : A 9 heures 30, en présence des Conseillers Départementaux dont la liste est jointe en annexe, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Sophie CHAMBON, plus jeune membre de l'Assemblée faisant fonction de secrétaire de séance, s'est déroulée :

L'ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

CANDIDATURE(S) PRESENTTEE(S) :

- Monsieur Pascal COSTE

- Monsieur Bernard COMBES

VOTE A BULLETINS SECRETS :

- Nombre d'inscrits : 38
- Nombre de votants : 38
- Nombres de suffrages exprimés : 38

Résultat du suffrage :

- Monsieur Pascal COSTE : 28 voix
- Monsieur Bernard COMBES : 10 voix

- Bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0

**Monsieur Pascal COSTE est proclamé élu
Président par le doyen d'âge et prend aussitôt
la présidence de l'Assemblée.**

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-1738-DE-1-1

Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION

- A 9h30, Ouverture de la séance par le Président sortant, Pascal COSTE.
- Il appelle le doyen Jean-Jacques DELPECH à assurer la présidence de l'Assemblée pour l'élection du Président.
- Jean-Jacques DELPECH fait procéder à l'élection du nouveau Président. Il appelle à cet effet, Madame Sophie CHAMBON, plus jeune membre de l'Assemblée, pour faire fonction de secrétaire de séance.
- Sophie CHAMBON fait un appel nominatif des Conseillers Départementaux par ordre alphabétique des cantons et des binômes.
- Jean-Jacques DELPECH vérifie le quorum et constate que la majorité des membres est présente. Il appelle les conseillers départementaux à faire acte de candidature. Monsieur Bernard COMBES et Monsieur Pascal COSTE se déclarent candidats.
- Jean-Jacques DELPECH propose qu'un assesseur représentant le courant politique d'opposition vienne prendre place à ses côtés pour s'assurer du bon déroulement du scrutin. Monsieur Anthony MONTEIL prend place aux côtés du doyen.
- Appel individuel des Conseillers par Jean-Jacques DELPECH et par ordre alphabétique pour le vote. Sophie CHAMBON s'assure que chaque conseiller signe la feuille d'émargement après avoir voté.

Chaque Conseiller vote.

- Jean-Jacques DELPECH déclare le scrutin clos et fait procéder Sophie CHAMBON et Anthony MONTEIL au dépouillement.
- Dépouillement des enveloppes. La secrétaire de séance et l'assesseur prennent chacun note des bulletins dépouillés.
- Résultats du scrutin :
 - Nombre d'inscrits : 38
 - Nombre de votants : 38
 - Nombres de suffrages exprimés : 38

 - Monsieur Pascal COSTE : 28 voix
 - Monsieur Bernard COMBES : 10 voix
 - Bulletins blancs : 0
 - bulletins nuls : 0

- Lecture des résultats par Jean-Jacques DELPECH qui proclame élu Monsieur Pascal COSTE Président du Conseil Départemental. Il lui cède la place de Président.
- Pascal COSTE prend la présidence.
- Aussitôt, il soumet au vote la composition de la Commission Permanente et le nombre de Vice-Présidents.
- Pascal COSTE propose que la Commission Permanente soit composée de 37 membres dont 9 sièges de Vice-Présidents.
- **Vote à main levée** sur la proposition de la composition de la Commission Permanente et du nombre des Vice-Présidents, laquelle est approuvée à l'unanimité.
- A 9h57, Pascal COSTE annonce une interruption de séance d'une heure et invite au dépôt des listes de candidatures des membres de la Commission Permanente.
- **Reprise de la séance** à 10h57.
- Élection des membres de la Commission Permanente. Le Président du Conseil Départemental prend acte que, dans l'heure d'interruption, 2 listes ont été déposées pour la composition de la Commission Permanente. En conséquence, le Président invite le Conseil Départemental à procéder à l'élection des membres de la Commission Permanente.

- Les 2 listes sont composées comme suit :

- Liste 1 :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL

- Liste 2 :

- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP
- Madame Annick TAYSSE
- Monsieur Jean-François LABBAT
- Madame Sonia TROYA
- Monsieur Anthony MONTEIL
- Madame Stéphanie VALLÉE

- Le Président appelle chaque conseiller par ordre alphabétique à voter. Clôture du scrutin par le Président, dépouillement et annonce des résultats.

• Résultats du scrutin :

- Nombre d'inscrits :	38
- Nombre de votants :	38
- Nombres de suffrages exprimés :	37

- Liste 1	: 27 voix
- Liste 2	: 10 voix
- Bulletins blancs	: 0
- bulletins nuls	: 1

Composition de la Commission :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL
- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP

- Madame Annick TAYSSE
 - Monsieur Jean-François LABBAT
 - Madame Sonia TROYA
 - Monsieur Anthony MONTEIL
 - Madame Stéphanie VALLÉE
-
- Il est ensuite procédé à l'élection des Vice-Présidents.
 - Une seule liste est déposée, composée comme suit :
 - Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
 - Madame Sandrine MAURIN
 - Monsieur Christophe PETIT
 - Madame Hélène ROME
 - Monsieur Francis COMBY
 - Madame Valérie TAURISSON
 - Monsieur Jean-Marie TAGUET
 - Madame Patricia BUISSON
 - Monsieur Franck PEYRET
-
- Le Président appelle chaque conseiller par ordre alphabétique à voter. Clôture du scrutin par le Président, dépouillement et annonce des résultats.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

VOTE A BULLETINS SECRETS :

- Nombre d'inscrits : 38
- Nombre de votants : 38
- Nombres de suffrages exprimés : 38

RÉSULTATS DU SUFFRAGE :

- Liste 1 : 28 voix
- Bulletins blancs : 10
- bulletins nuls : 0

La liste 1 recueille la majorité absolue.

Les sièges de Vice-Présidents sont répartis dans l'ordre qui suit :

- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Franck PEYRET

- Pascal COSTE donne lecture de la charte de l'élu local et précise qu'une copie de cette charte et une copie de la partie du CGCT relative aux conditions d'exercice des mandats locaux sont remises à chaque conseiller.
- L'ordre du jour obligatoire de la séance est épuisé à 11h35.

Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

RAPPORT

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

PROPOSITION DU PRÉSIDENT (EN L'ABSENCE D'AUTRES PROPOSITIONS) :

Composition de la Commission Permanente

- Nombre total de membres : 37
- Nombre de Vice-Présidents : 9
- Nombre d'autres membres : 28 dont 8 Conseillers Départementaux délégués.

Le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers Départementaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3122-4,

VU le procès-verbal de la séance ci-annexé,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/002 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article unique : la composition de la Commission Permanente est ainsi arrêtée :

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET EN L'ABSENCE D'AUTRES PROPOSITIONS :

- Nombre total de membres : 37

9 Vice-Présidents et 28 membres dont 8 Conseillers Départementaux Délégués

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-1740-DE-1-1
Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION

- A 9h30, Ouverture de la séance par le Président sortant, Pascal COSTE.
- Il appelle le doyen Jean-Jacques DELPECH à assurer la présidence de l'Assemblée pour l'élection du Président.
- Jean-Jacques DELPECH fait procéder à l'élection du nouveau Président. Il appelle à cet effet, Madame Sophie CHAMBON, plus jeune membre de l'Assemblée, pour faire fonction de secrétaire de séance.
- Sophie CHAMBON fait un appel nominatif des Conseillers Départementaux par ordre alphabétique des cantons et des binômes.
- Jean-Jacques DELPECH vérifie le quorum et constate que la majorité des membres est présente. Il appelle les conseillers départementaux à faire acte de candidature. Monsieur Bernard COMBES et Monsieur Pascal COSTE se déclarent candidats.
- Jean-Jacques DELPECH propose qu'un assesseur représentant le courant politique d'opposition vienne prendre place à ses côtés pour s'assurer du bon déroulement du scrutin. Monsieur Anthony MONTEIL prend place aux côtés du doyen.
- Appel individuel des Conseillers par Jean-Jacques DELPECH et par ordre alphabétique pour le vote. Sophie CHAMBON s'assure que chaque conseiller signe la feuille d'émargement après avoir voté.

Chaque Conseiller vote.

- Jean-Jacques DELPECH déclare le scrutin clos et fait procéder Sophie CHAMBON et Anthony MONTEIL au dépouillement.
- Dépouillement des enveloppes. La secrétaire de séance et l'assesseur prennent chacun note des bulletins dépouillés.
- Résultats du scrutin :
 - Nombre d'inscrits : 38
 - Nombre de votants : 38
 - Nombres de suffrages exprimés : 38

 - Monsieur Pascal COSTE : 28 voix
 - Monsieur Bernard COMBES : 10 voix
 - Bulletins blancs : 0
 - bulletins nuls : 0

- Lecture des résultats par Jean-Jacques DELPECH qui proclame élu Monsieur Pascal COSTE Président du Conseil Départemental. Il lui cède la place de Président.
- Pascal COSTE prend la présidence.
- Aussitôt, il soumet au vote la composition de la Commission Permanente et le nombre de Vice-Présidents.
- Pascal COSTE propose que la Commission Permanente soit composée de 37 membres dont 9 sièges de Vice-Présidents.
- **Vote à main levée** sur la proposition de la composition de la Commission Permanente et du nombre des Vice-Présidents, laquelle est approuvée à l'unanimité.
- A 9h57, Pascal COSTE annonce une interruption de séance d'une heure et invite au dépôt des listes de candidatures des membres de la Commission Permanente.
- **Reprise de la séance** à 10h57.
- Élection des membres de la Commission Permanente. Le Président du Conseil Départemental prend acte que, dans l'heure d'interruption, 2 listes ont été déposées pour la composition de la Commission Permanente. En conséquence, le Président invite le Conseil Départemental à procéder à l'élection des membres de la Commission Permanente.

- Les 2 listes sont composées comme suit :

- Liste 1 :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL

- Liste 2 :

- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP
- Madame Annick TAYSSE
- Monsieur Jean-François LABBAT
- Madame Sonia TROYA
- Monsieur Anthony MONTEIL
- Madame Stéphanie VALLÉE

- Le Président appelle chaque conseiller par ordre alphabétique à voter. Clôture du scrutin par le Président, dépouillement et annonce des résultats.

• Résultats du scrutin :

- Nombre d'inscrits :	38
- Nombre de votants :	38
- Nombres de suffrages exprimés :	37

- Liste 1	: 27 voix
- Liste 2	: 10 voix
- Bulletins blancs	: 0
- bulletins nuls	: 1

Composition de la Commission :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL
- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP

- Madame Annick TAYSSE
 - Monsieur Jean-François LABBAT
 - Madame Sonia TROYA
 - Monsieur Anthony MONTEIL
 - Madame Stéphanie VALLÉE
-
- Il est ensuite procédé à l'élection des Vice-Présidents.
 - Une seule liste est déposée, composée comme suit :
 - Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
 - Madame Sandrine MAURIN
 - Monsieur Christophe PETIT
 - Madame Hélène ROME
 - Monsieur Francis COMBY
 - Madame Valérie TAURISSON
 - Monsieur Jean-Marie TAGUET
 - Madame Patricia BUISSON
 - Monsieur Franck PEYRET
-
- Le Président appelle chaque conseiller par ordre alphabétique à voter. Clôture du scrutin par le Président, dépouillement et annonce des résultats.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

VOTE A BULLETINS SECRETS :

- Nombre d'inscrits : 38
- Nombre de votants : 38
- Nombres de suffrages exprimés : 38

RÉSULTATS DU SUFFRAGE :

- Liste 1 : 28 voix
- Bulletins blancs : 10
- bulletins nuls : 0

La liste 1 recueille la majorité absolue.

Les sièges de Vice-Présidents sont répartis dans l'ordre qui suit :

- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Franck PEYRET

- Pascal COSTE donne lecture de la charte de l'élu local et précise qu'une copie de cette charte et une copie de la partie du CGCT relative aux conditions d'exercice des mandats locaux sont remises à chaque conseiller.
- L'ordre du jour obligatoire de la séance est épuisé à 11h35.

Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

RAPPORT

Conformément à l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la Commission Permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste.

Il est pris acte de ce que, dans l'heure d'interruption de séance qui a fait suite à la décision du Conseil départemental relative à la composition de la Commission Permanente, deux listes ont été déposées à cet effet.

Les 2 listes sont composées comme suit :

➤ Liste 1 :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET

- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL

➤ Liste 2 :

- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP
- Madame Annick TAYSSE
- Monsieur Jean-François LABBAT
- Madame Sonia TROYA
- Monsieur Anthony MONTEIL
- Madame Stéphanie VALLÉE

Le Conseil Départemental procède en conséquence à l'élection des membres de la Commission Permanente à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les sièges correspondants sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers Départementaux,

VU le procès-verbal de la séance ci-annexé,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/003 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article unique : Conformément à l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la Commission Permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste.

Il est pris acte de ce que, dans l'heure d'interruption de séance qui a fait suite à la décision du Conseil départemental relative à la composition de la Commission Permanente, deux listes ont été déposées à cet effet.

Le Conseil Départemental procède en conséquence à l'élection des membres de la Commission Permanente à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les sièges correspondants sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Les résultats sont les suivants :

VOTE A BULLETINS SECRETS :

- Nombre d'inscrits : 38
- Nombre de votants : 38
- Nombres de suffrages exprimés : 38

RÉSULTATS DU SUFFRAGE :

- Liste 1 « Corrèze demain » : 27 voix
- Liste 2 « Corrèze à gauche » : 10 voix
- Bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 1

Les sièges de la Commission Permanente sont répartis comme suit :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL
- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP
- Madame Annick TAYSSE

- Monsieur Jean-François LABBAT
- Madame Sonia TROYA
- Monsieur Anthony MONTEIL
- Madame Stéphanie VALLÉE

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-1743-DE-1-1

Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION

- A 9h30, Ouverture de la séance par le Président sortant, Pascal COSTE.
- Il appelle le doyen Jean-Jacques DELPECH à assurer la présidence de l'Assemblée pour l'élection du Président.
- Jean-Jacques DELPECH fait procéder à l'élection du nouveau Président. Il appelle à cet effet, Madame Sophie CHAMBON, plus jeune membre de l'Assemblée, pour faire fonction de secrétaire de séance.
- Sophie CHAMBON fait un appel nominatif des Conseillers Départementaux par ordre alphabétique des cantons et des binômes.
- Jean-Jacques DELPECH vérifie le quorum et constate que la majorité des membres est présente. Il appelle les conseillers départementaux à faire acte de candidature. Monsieur Bernard COMBES et Monsieur Pascal COSTE se déclarent candidats.
- Jean-Jacques DELPECH propose qu'un assesseur représentant le courant politique d'opposition vienne prendre place à ses côtés pour s'assurer du bon déroulement du scrutin. Monsieur Anthony MONTEIL prend place aux côtés du doyen.
- Appel individuel des Conseillers par Jean-Jacques DELPECH et par ordre alphabétique pour le vote. Sophie CHAMBON s'assure que chaque conseiller signe la feuille d'émargement après avoir voté.

Chaque Conseiller vote.

- Jean-Jacques DELPECH déclare le scrutin clos et fait procéder Sophie CHAMBON et Anthony MONTEIL au dépouillement.
- Dépouillement des enveloppes. La secrétaire de séance et l'assesseur prennent chacun note des bulletins dépouillés.
- Résultats du scrutin :
 - Nombre d'inscrits : 38
 - Nombre de votants : 38
 - Nombres de suffrages exprimés : 38

 - Monsieur Pascal COSTE : 28 voix
 - Monsieur Bernard COMBES : 10 voix
 - Bulletins blancs : 0
 - bulletins nuls : 0

- Lecture des résultats par Jean-Jacques DELPECH qui proclame élu Monsieur Pascal COSTE Président du Conseil Départemental. Il lui cède la place de Président.
- Pascal COSTE prend la présidence.
- Aussitôt, il soumet au vote la composition de la Commission Permanente et le nombre de Vice-Présidents.
- Pascal COSTE propose que la Commission Permanente soit composée de 37 membres dont 9 sièges de Vice-Présidents.
- **Vote à main levée** sur la proposition de la composition de la Commission Permanente et du nombre des Vice-Présidents, laquelle est approuvée à l'unanimité.
- A 9h57, Pascal COSTE annonce une interruption de séance d'une heure et invite au dépôt des listes de candidatures des membres de la Commission Permanente.
- **Reprise de la séance** à 10h57.
- Élection des membres de la Commission Permanente. Le Président du Conseil Départemental prend acte que, dans l'heure d'interruption, 2 listes ont été déposées pour la composition de la Commission Permanente. En conséquence, le Président invite le Conseil Départemental à procéder à l'élection des membres de la Commission Permanente.

- Les 2 listes sont composées comme suit :

- Liste 1 :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL

- Liste 2 :

- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP
- Madame Annick TAYSSE
- Monsieur Jean-François LABBAT
- Madame Sonia TROYA
- Monsieur Anthony MONTEIL
- Madame Stéphanie VALLÉE

- Le Président appelle chaque conseiller par ordre alphabétique à voter. Clôture du scrutin par le Président, dépouillement et annonce des résultats.

• Résultats du scrutin :

- Nombre d'inscrits :	38
- Nombre de votants :	38
- Nombres de suffrages exprimés :	37

- Liste 1	: 27 voix
- Liste 2	: 10 voix
- Bulletins blancs	: 0
- bulletins nuls	: 1

Composition de la Commission :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL
- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP

- Madame Annick TAYSSE
 - Monsieur Jean-François LABBAT
 - Madame Sonia TROYA
 - Monsieur Anthony MONTEIL
 - Madame Stéphanie VALLÉE
-
- Il est ensuite procédé à l'élection des Vice-Présidents.
 - Une seule liste est déposée, composée comme suit :
 - Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
 - Madame Sandrine MAURIN
 - Monsieur Christophe PETIT
 - Madame Hélène ROME
 - Monsieur Francis COMBY
 - Madame Valérie TAURISSON
 - Monsieur Jean-Marie TAGUET
 - Madame Patricia BUISSON
 - Monsieur Franck PEYRET
-
- Le Président appelle chaque conseiller par ordre alphabétique à voter. Clôture du scrutin par le Président, dépouillement et annonce des résultats.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

VOTE A BULLETINS SECRETS :

- Nombre d'inscrits : 38
- Nombre de votants : 38
- Nombres de suffrages exprimés : 38

RÉSULTATS DU SUFFRAGE :

- Liste 1 : 28 voix
- Bulletins blancs : 10
- bulletins nuls : 0

La liste 1 recueille la majorité absolue.

Les sièges de Vice-Présidents sont répartis dans l'ordre qui suit :

- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Franck PEYRET

- Pascal COSTE donne lecture de la charte de l'élu local et précise qu'une copie de cette charte et une copie de la partie du CGCT relative aux conditions d'exercice des mandats locaux sont remises à chaque conseiller.
- L'ordre du jour obligatoire de la séance est épuisé à 11h35.

Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT

Après la répartition des sièges de la Commission Permanente et conformément à l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental procède à l'élection des Vice-Présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est déposée, composée comme suit :

- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Franck PEYRET

Il est précisé par ailleurs que les Conseillers Départementaux suivants recevront délégation de fonctions du Président du Conseil Départemental :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Madame Audrey BARTOUT
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER

Le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le procès-verbal de la séance ci-annexé,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/004 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Après la répartition des sièges de la Commission Permanente et conformément à l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental procède à l'élection des Vice-Présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est déposée, composée comme suit :

- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Franck PEYRET

Les résultats du scrutin sont les suivants :

VOTE A BULLETINS SECRETS :

- Nombre d'inscrits : 38
- Nombre de votants : 38
- Nombres de suffrages exprimés : 38

RÉSULTATS DU SUFFRAGE :

- Liste unique : 28 voix
- Bulletins blancs : 10
- bulletins nuls : 0

La liste unique recueille la majorité absolue.

Sont élus Vice-Présidents du Conseil Départemental dans l'ordre qui suit :

- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Franck PEYRET

Il est précisé par ailleurs que les Conseillers Départementaux suivants recevront délégation de fonctions du Président du Conseil Départemental :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Madame Audrey BARTOUT
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-2815-DE-1-1

Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION

- A 9h30, Ouverture de la séance par le Président sortant, Pascal COSTE.
- Il appelle le doyen Jean-Jacques DELPECH à assurer la présidence de l'Assemblée pour l'élection du Président.
- Jean-Jacques DELPECH fait procéder à l'élection du nouveau Président. Il appelle à cet effet, Madame Sophie CHAMBON, plus jeune membre de l'Assemblée, pour faire fonction de secrétaire de séance.
- Sophie CHAMBON fait un appel nominatif des Conseillers Départementaux par ordre alphabétique des cantons et des binômes.
- Jean-Jacques DELPECH vérifie le quorum et constate que la majorité des membres est présente. Il appelle les conseillers départementaux à faire acte de candidature. Monsieur Bernard COMBES et Monsieur Pascal COSTE se déclarent candidats.
- Jean-Jacques DELPECH propose qu'un assesseur représentant le courant politique d'opposition vienne prendre place à ses côtés pour s'assurer du bon déroulement du scrutin. Monsieur Anthony MONTEIL prend place aux côtés du doyen.
- Appel individuel des Conseillers par Jean-Jacques DELPECH et par ordre alphabétique pour le vote. Sophie CHAMBON s'assure que chaque conseiller signe la feuille d'émargement après avoir voté.

Chaque Conseiller vote.

- Jean-Jacques DELPECH déclare le scrutin clos et fait procéder Sophie CHAMBON et Anthony MONTEIL au dépouillement.
- Dépouillement des enveloppes. La secrétaire de séance et l'assesseur prennent chacun note des bulletins dépouillés.
- Résultats du scrutin :
 - Nombre d'inscrits : 38
 - Nombre de votants : 38
 - Nombres de suffrages exprimés : 38

 - Monsieur Pascal COSTE : 28 voix
 - Monsieur Bernard COMBES : 10 voix
 - Bulletins blancs : 0
 - bulletins nuls : 0

- Lecture des résultats par Jean-Jacques DELPECH qui proclame élu Monsieur Pascal COSTE Président du Conseil Départemental. Il lui cède la place de Président.
- Pascal COSTE prend la présidence.
- Aussitôt, il soumet au vote la composition de la Commission Permanente et le nombre de Vice-Présidents.
- Pascal COSTE propose que la Commission Permanente soit composée de 37 membres dont 9 sièges de Vice-Présidents.
- **Vote à main levée** sur la proposition de la composition de la Commission Permanente et du nombre des Vice-Présidents, laquelle est approuvée à l'unanimité.
- A 9h57, Pascal COSTE annonce une interruption de séance d'une heure et invite au dépôt des listes de candidatures des membres de la Commission Permanente.
- **Reprise de la séance** à 10h57.
- Élection des membres de la Commission Permanente. Le Président du Conseil Départemental prend acte que, dans l'heure d'interruption, 2 listes ont été déposées pour la composition de la Commission Permanente. En conséquence, le Président invite le Conseil Départemental à procéder à l'élection des membres de la Commission Permanente.

- Les 2 listes sont composées comme suit :

- Liste 1 :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL

- Liste 2 :

- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP
- Madame Annick TAYSSE
- Monsieur Jean-François LABBAT
- Madame Sonia TROYA
- Monsieur Anthony MONTEIL
- Madame Stéphanie VALLÉE

- Le Président appelle chaque conseiller par ordre alphabétique à voter. Clôture du scrutin par le Président, dépouillement et annonce des résultats.

• Résultats du scrutin :

- Nombre d'inscrits :	38
- Nombre de votants :	38
- Nombres de suffrages exprimés :	37

- Liste 1	: 27 voix
- Liste 2	: 10 voix
- Bulletins blancs	: 0
- bulletins nuls	: 1

Composition de la Commission :

- Madame Agnès AUDEGUIL
- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Audrey BARTOUT
- Monsieur Julien BOUNIE
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Sophie CHAMBON
- Monsieur Laurent DARTHOU
- Madame Claude CHIRAC
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH
- Madame Jacqueline CORNELISSEN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA
- Madame Ghislaine DUBOST
- Monsieur Philippe LESCURE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Didier MARSALEIX
- Madame Frédérique MEUNIER
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Marilou PADILLA-RATELADE
- Monsieur Franck PEYRET
- Madame Rosine ROBINET
- Monsieur Gérard SOLER
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Eric ZIOLO
- Madame Marie-Laure VIDAL
- Monsieur Christian BOUZON
- Madame Pascale BOISSIERAS
- Monsieur Bernard COMBES
- Madame Emilie BOUCHETEIL
- Monsieur Sébastien DUCHAMP

- Madame Annick TAYSSE
 - Monsieur Jean-François LABBAT
 - Madame Sonia TROYA
 - Monsieur Anthony MONTEIL
 - Madame Stéphanie VALLÉE
-
- Il est ensuite procédé à l'élection des Vice-Présidents.
 - Une seule liste est déposée, composée comme suit :
 - Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
 - Madame Sandrine MAURIN
 - Monsieur Christophe PETIT
 - Madame Hélène ROME
 - Monsieur Francis COMBY
 - Madame Valérie TAURISSON
 - Monsieur Jean-Marie TAGUET
 - Madame Patricia BUISSON
 - Monsieur Franck PEYRET
-
- Le Président appelle chaque conseiller par ordre alphabétique à voter. Clôture du scrutin par le Président, dépouillement et annonce des résultats.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

VOTE A BULLETINS SECRETS :

- Nombre d'inscrits : 38
- Nombre de votants : 38
- Nombres de suffrages exprimés : 38

RÉSULTATS DU SUFFRAGE :

- Liste 1 : 28 voix
- Bulletins blancs : 10
- bulletins nuls : 0

La liste 1 recueille la majorité absolue.

Les sièges de Vice-Présidents sont répartis dans l'ordre qui suit :

- Monsieur Christophe ARFEUILLIERE
- Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Christophe PETIT
- Madame Hélène ROME
- Monsieur Francis COMBY
- Madame Valérie TAURISSON
- Monsieur Jean-Marie TAGUET
- Madame Patricia BUISSON
- Monsieur Franck PEYRET

- Pascal COSTE donne lecture de la charte de l'élu local et précise qu'une copie de cette charte et une copie de la partie du CGCT relative aux conditions d'exercice des mandats locaux sont remises à chaque conseiller.
- L'ordre du jour obligatoire de la séance est épuisé à 11h35.

Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS A LA COMMISSION PERMANENTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT

Conformément à l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que le Conseil Départemental peut déléguer à la Commission Permanente l'exercice d'une partie de ses attributions, je vous propose de donner à la Commission Permanente, qui a pour mission d'assurer la continuité des fonctions de l'organe délibérant du Département, une délégation générale sur toute affaire, à l'exception :

* de celles que la loi réserve au Conseil départemental. Il en est ainsi des attributions financières visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT, qui correspondent notamment à l'adoption du budget et de ses décisions modificatives, à l'arrêté des comptes de la collectivité, aux attributions conférées dans le cadre du contrôle budgétaire de la collectivité et d'une manière plus générale, à toute création de dépense nouvelle non inscrite au budget et à la création et à la suppression des emplois au tableau ;

* de celles que le Conseil Départemental serait amené à consentir au Président du Conseil départemental.

Il est précisé que cette proposition de délégation à la Commission Permanente ne dessaisit pas le Conseil Départemental de sa compétence générale et que cette dernière peut à tout moment se saisir des affaires déléguées à la Commission Permanente.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS A LA COMMISSION PERMANENTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers Départementaux,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/005 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : est consentie à la Commission Permanente une délégation générale sur toute affaire, à l'exception :

* de celles que la loi réserve au Conseil départemental. Il en est ainsi des attributions financières visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT, qui correspondent notamment à l'adoption du budget et de ses décisions modificatives, à l'arrêté des comptes de la collectivité, aux attributions conférées dans le cadre du contrôle budgétaire de la collectivité et d'une manière plus générale, à toute création de dépense nouvelle non inscrite au budget et à la création et à la suppression des emplois au tableau ;

* de celles que le Conseil Départemental serait amené à consentir au Président du Conseil départemental.

Article 2 : il est précisé que cette délégation n'entraîne pas dessaisissement du Conseil Départemental et que ce dernier pourra se saisir à tout moment d'affaires déléguées à la Commission Permanente.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-1744-DE-1-1

Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT

En vertu des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 à L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de proposer à notre Assemblée de donner au Président du Conseil Départemental, les délégations suivantes pour :

1° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites ci-après définies :

1.1°

Le président reçoit délégation aux fins de contracter les emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements et dans la limite du plafond d'emprunt voté dans le budget annuel.

En tout état de cause, tout prêt de plus de 30 années devra donner lieu à approbation spécifique du conseil départemental.

Les prêts seront conformes aux dispositions, limites et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du code général des collectivités territoriales concernant les taux et formules d'indexation auxquels peuvent recourir les collectivités territoriales.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Les prêts pourront comprendre notamment une des caractéristiques ci-dessous :

- la faculté de modifier le taux (y compris passage d'un taux fixe à un taux variable et inversement), la durée du prêt, la périodicité et le profil de remboursement
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires et à des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation.

Par ailleurs, le président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans chaque contrat de prêt initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus, ainsi que toute opération de gestion de dette et/ou de refinancement des emprunts, avec ou sans règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, dans les mêmes limites que celles décrites ci-dessus.

1.2°

Le Conseil Départemental donne délégation de compétence au président, pour négocier et signer tout contrat de couverture du risque de taux, afin de protéger la collectivité contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

A l'instar des prêts, les contrats de couverture seront conformes aux dispositions et conditions posées par les mêmes articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du code général des collectivités territoriales.

2° réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum 35 M€ ou 10% du budget réel ;

3° prendre les décisions, en matière de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article ;

4° arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;

5° fixer, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- Les redevances et autres tarifs liés à toute occupation ou emprise consentie par la collectivité départementale sur l'une quelconque des dépendances de son domaine public ou privé, à l'exception de ceux qui sont fixés par ailleurs par l'assemblée départementale ;

- Les tarifs de reproduction des documents administratifs ainsi que ceux des licences de réutilisation des données publiques ;

- Les tarifs et prestations de l'ensemble des sites touristiques et culturels départementaux (notamment, le Musée du Président Jacques Chirac, le Château de Sédières, les Archives départementales, la Médiathèque départementale...).

6° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

7° accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;

8° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L.3221-10 qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L.3213-2, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département ;

14° autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

15° demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quel qu'en soient le domaine et le montant ;

16° procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département quelle que soit la nature de la demande et sous réserve de l'inscription préalable au budget départemental des autorisations budgétaires nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

17° Intenter au nom du Département et pour la durée de son mandat les actions en justice, ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui dans les cas suivants :

- dépôts de plaintes et constitution de partie civile, dans tout litige impliquant le Département, ses intérêts ou ses agents, dans le cadre de ses compétences ou de ses activités

- toute procédure amiable ou contentieuse mise en œuvre par ou contre le Département, y compris les procédures de référé, en quelque matière que ce soit et relevant tant des juridictions de l'ordre administratif que des juridictions de l'ordre judiciaire et ce, pour tout niveau d'instance : première instance, appel et pourvoi en cassation.

18° être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

19° exercer, au nom du Département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme ;

20° être chargé de prendre toute décision relative au Fonds de Solidarité pour le Logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

Les délégations consenties en application du 1° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Départemental.

Le Président informe le Conseil des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers Départementaux,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/006 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article unique : en vertu des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 à L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégations suivantes sont attribuées au Président du Conseil Départemental, pour :

1° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites ci-après définies :

1.1°

Le président reçoit délégation aux fins de contracter les emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements et dans la limite du plafond d'emprunt voté dans le budget annuel.

En tout état de cause, tout prêt de plus de 30 années devra donner lieu à approbation spécifique du conseil départemental.

Les prêts seront conformes aux dispositions, limites et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du code général des collectivités territoriales concernant les taux et formules d'indexation auxquels peuvent recourir les collectivités territoriales.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Les prêts pourront comprendre notamment une des caractéristiques ci-dessous :

- la faculté de modifier le taux (y compris passage d'un taux fixe à un taux variable et inversement), la durée du prêt, la périodicité et le profil de remboursement
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires et à des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation.

Par ailleurs, le président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans chaque contrat de prêt initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus, ainsi que toute opération de gestion de dette et/ou de refinancement des emprunts, avec ou sans règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, dans les mêmes limites que celles décrites ci-dessus.

1.2°

Le Conseil Départemental donne délégation de compétence au président, pour négocier et signer tout contrat de couverture du risque de taux, afin de protéger la collectivité contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

A l'instar des prêts, les contrats de couverture seront conformes aux dispositions et conditions posées par les mêmes articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du code général des collectivités territoriales.

2° réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum 35 M€ ou 10% du budget réel ;

3° prendre les décisions, en matière de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article ;

4° arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;

5° fixer, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- Les redevances et autres tarifs liés à toute occupation ou emprise consentie par la collectivité départementale sur l'une quelconque des dépendances de son domaine public ou privé, à l'exception de ceux qui sont fixés par ailleurs par l'assemblée départementale ;

- Les tarifs de reproduction des documents administratifs ainsi que ceux des licences de réutilisation des données publiques ;

- Les tarifs et prestations de l'ensemble des sites touristiques et culturels départementaux (notamment, le Musée du Président Jacques Chirac, le Château de Sédières, les Archives départementales, la Médiathèque départementale...).

6° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

7° accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;

8° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L.3221-10 qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L.3213-2, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département ;

14° autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

15° demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quel qu'en soient le domaine et le montant ;

16° procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département quelle que soit la nature de la demande et sous réserve de l'inscription préalable au budget départemental des autorisations budgétaires nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

17° Intenter au nom du Département et pour la durée de son mandat les actions en justice, ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui dans les cas suivants :

- dépôts de plaintes et constitution de partie civile, dans tout litige impliquant le Département, ses intérêts ou ses agents, dans le cadre de ses compétences ou de ses activités

- toute procédure amiable ou contentieuse mise en œuvre par ou contre le Département, y compris les procédures de référé, en quelque matière que ce soit et relevant tant des juridictions de l'ordre administratif que des juridictions de l'ordre judiciaire et ce, pour tout niveau d'instance : première instance, appel et pourvoi en cassation.

18° être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

19° exercer, au nom du Département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme ;

20° être chargé de prendre toute décision relative au Fonds de Solidarité pour le Logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

Les délégations consenties en application du 1° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Départemental.

Le Président informe le Conseil des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-1746-DE-1-1

Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

FORMATION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DESIGNATION DES MEMBRES

RAPPORT

Il appartient au Conseil Départemental de former des commissions spécialisées, lesquelles seront chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises et de préparer ses décisions.

Il lui appartient également de déterminer le nombre de commissions, de fixer le nombre de membres que chacune d'elles comprend ainsi que leurs compétences, conformément aux dispositions de l'article L.3121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ces commissions sont fixées comme suit :

N°	COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
1	COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE	14
2	COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE	14
3	COMMISSION DES FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	14

Je vous demande de bien vouloir procéder à la désignation des membres des Commissions.

Le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

FORMATION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DESIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers Départementaux,

VU l'article L.3121-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la proposition du Président du Conseil départemental de créer 3 commissions composées chacune de 14 membres (dont un président),

CONSIDERANT la proposition de l'opposition tendant à obtenir la présidence de la commission des Finances, Affaires Générales et de la Transition Écologique,

CONSIDERANT la contre-proposition du Président du Conseil départemental de créer une 4^e commission relative à la démocratie citoyenne et d'en confier la présidence à l'opposition,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/007 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil Départemental forme 4 Commissions intérieures, ci-après dénommées, entre lesquelles seront répartis les dossiers suivant leur nature et leur objet :

Ces Commissions sont fixées comme suit :

N°	COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
1	COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE	14
2	COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE	14
3	COMMISSION DES FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES ET TRANSITION ECOLOGIQUE	14
4	COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE	14

Article 2 : les Présidents de Commissions sont les suivants :

1 - COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

Présidente : Marilou PADILLA-RATELADE

2 - COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

Président : Eric ZIOLO

3 - COMMISSION DES FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Présidente : Sophie CHAMBON

4 - COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

La composition de ces 4 Commissions sera arrêtée lors d'une séance ultérieure.

Le Règlement Intérieur du Conseil Départemental sera adapté en conséquence.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-1752-DE-1-1

Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET


NOMINATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES

RAPPORT

Compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante du Département, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du CGCT, qui prévoit que cette dernière est « composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 ».

Il convient toutefois de noter que l'article L.3121-15 du même code dispose que, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président du conseil départemental ».

En application de cette dernière disposition, et compte tenu de ce qu'une seule liste a été déposée, après appel de candidatures, les nominations suivantes prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste. Le Président du Conseil départemental en donne lecture :

 en qualité de membres titulaires

- M. Jean-Marie TAGUET
- M. Christophe ARFEUILLERE
- M. Jean-Jacques DELPECH
- Mme Jacqueline CORNELISSEN
- M. Christian BOUZON

 en qualité de membres suppléants

- Mme Agnès AUDEGUIL
- Mme Ghislaine DUBOST
- M. Didier MARSALÉIX
- M. Christophe PETIT
- M. Jean-François LABBAT

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur cette disposition.

Le Président

Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

NOMINATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1, L1411-5 et L 3121-15,

CONSIDERANT le dépôt d'une seule liste après appel de candidatures,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/008 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article unique : les nominations à la Commission d'appel d'offres (CAO) du Département prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

Le Président du Conseil départemental en donne lecture comme suit :

 en qualité de membres titulaires

- M. Jean-Marie TAGUET
- M. Christophe ARFEUILLERE
- M. Jean-Jacques DELPECH
- Mme Jacqueline CORNELISSEN
- M. Christian BOUZON

 en qualité de membres suppléants

- Mme Agnès AUDEGUIL
- Mme Ghislaine DUBOST
- M. Didier MARSALEIX
- M. Christophe PETIT
- M. Jean-François LABBAT

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-2628-DE-1-1
Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

NOMINATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORT


Compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante du Département, il convient de procéder à la désignation des membres, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT.

Il convient par ailleurs de préciser que l'article L.3121-15 du même code prévoit que, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président du conseil départemental ».

Aussi, en application de cette dernière disposition, et compte tenu du fait qu'une seule liste a été déposée après appel de candidatures, les nominations suivantes prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste. Le Président du Conseil départemental en donne lecture :

 en qualité de membres titulaires

- M. Francis COMBY
- Mme Sandrine MAURIN
- M. Jean-Marie TAGUET
- Mme Patricia BUISSON
- M. Christian BOUZON

 en qualité de membres suppléants

- Mme Jacqueline CORNELISSEN
- Mme Ghislaine DUBOST
- M. Franck PEYRET
- Mme Valérie TAURISSON
- M. Jean-François LABBAT

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur cette disposition.

Le Président

Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

NOMINATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1413-1 et L 3121-15,

CONSIDERANT le dépôt d'une seule liste après appel de candidatures,


VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/009 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,


DÉLIBÈRE

Article unique : Compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante du Département et considérant le dépôt d'une seule liste après appel de candidatures, les nominations à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL – Article L. 1413-1 du CGCT) prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

Le Président du Conseil départemental en donne lecture comme suit :

 en qualité de membres titulaires

- M. Francis COMBY
- Mme Sandrine MAURIN
- M. Jean-Marie TAGUET
- Mme Patricia BUISSON
- M. Christian BOUZON

 en qualité de membres suppléants

- Mme Jacqueline CORNELISSEN
- Mme Ghislaine DUBOST
- M. Franck PEYRET
- Mme Valérie TAURISSON
- M. Jean-François LABBAT

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-2635-DE-1-1

Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET


NOMINATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT

Compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante du département, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT.

Il convient toutefois de noter que l'article L.3121-15 du même code dispose que, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président du conseil départemental ».

En application de cette dernière disposition, et compte tenu de ce qu'une seule liste a été déposée après appel de candidatures, les nominations suivantes prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste. Le Président du Conseil départemental en donne lecture :

 en qualité de membres titulaires

- M. Francis COMBY
- Mme Sandrine MAURIN
- M. Jean-Marie TAGUET
- Mme Patricia BUISSON
- M. Christian BOUZON

 en qualité de membres suppléants

- Mme Jacqueline CORNELISSEN
- Mme Ghislaine DUBOST
- M. Franck PEYRET
- Mme Valérie TAURISSON
- M. Jean-François LABBAT

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur cette disposition.

Le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

NOMINATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5 et L.3121-15,

CONSIDERANT le dépôt d'une seule liste après appel de candidatures,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/010 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article unique : les nominations à la Commission de Délégation de Service Public (visée à l'article L 1411-5 du CGCT) prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

Le Président du Conseil départemental en donne lecture comme suit :

 en qualité de membres titulaires

- M. Francis COMBY
- Mme Sandrine MAURIN
- M. Jean-Marie TAGUET
- Mme Patricia BUISSON
- M. Christian BOUZON

 en qualité de membres suppléants

- Mme Jacqueline CORNELISSEN
- Mme Ghislaine DUBOST
- M. Franck PEYRET
- Mme Valérie TAURISSON
- M. Jean-François LABBAT

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-2634-DE-1-1
Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

NOMINATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS)

RAPPORT

Compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante du Département, il convient de procéder à l'élection des représentants du Département au Conseil d'Administration du Service départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) de la Corrèze, conformément aux dispositions de l'article L.1424-24-2 du CGCT.

Il convient toutefois de noter que l'article L.3121-15 du même code dispose que, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président du conseil départemental ».

Aussi, en application de cette disposition et compte tenu de ce qu'une seule liste a été déposée, après appel de candidatures, les nominations suivantes prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste. Le Président du Conseil départemental en donne lecture :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
- M. Pascal COSTE	- M. Eric ZIOLO
- M. Laurent DARTHOU	- M. Didier MARSALEIX
- M. Jean-Jacques LAUGA	- Mme Marie-Laure VIDAL
- M. Christophe PETIT	- M. Philippe LESCURE
- M. Christophe ARFEUILLERE	- M. Jean-Jacques DELPECH
- M. Gérard SOLER	- Mme Hélène ROME
- Mme Agnès AUDEGUIL	- Mme Valérie TAURISSON
- M. Jean-Marie TAGUET	- Mme Ghislaine DUBOST
- Mme Jacqueline CORNELISSEN	- Mme Sophie CHAMBON
- M. Julien BOUNIE	- Mme Patricia BUISSON
- Mme Audrey BARTOUT	- Mme Claude CHIRAC
- Mme Rosine ROBINET	- M. Franck PEYRET
- Mme Emilie BOUCHETEIL	- Mme Pascale BOISSIERAS
- Mme Sonia TROYA	- Mme Stéphanie VALLÉE

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur cette disposition.

Le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

NOMINATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le CGCT et notamment ses articles L.1424-24-2 et L.3121-15 ,

CONSIDERANT le dépôt d'une seule liste,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/011 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article unique : les représentants du Département au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) sont les suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
- M. Pascal COSTE	- M. Eric ZIOLO
- M. Laurent DARTHOU	- M. Didier MARSALEIX
- M. Jean-Jacques LAUGA	- Mme Marie-Laure VIDAL
- M. Christophe PETIT	- M. Philippe LESCURE
- M. Christophe ARFEUILLERE	- M. Jean-Jacques DELPECH
- M. Gérard SOLER	- Mme Hélène ROME
- Mme Agnès AUDEGUIL	- Mme Valérie TAURISSON
- M. Jean-Marie TAGUET	- Mme Ghislaine DUBOST
- Mme Jacqueline CORNELISSEN	- Mme Sophie CHAMBON
- M. Julien BOUNIE	- Mme Patricia BUISSON
- Mme Audrey BARTOUT	- Mme Claude CHIRAC
- Mme Rosine ROBINET	- M. Franck PEYRET
- Mme Emilie BOUCHETEIL	- Mme Pascale BOISSIERAS
- Mme Sonia TROYA	- Mme Stéphanie VALLÉE

Le Président du Conseil départemental en donne lecture.

Adopté, à main levée, à la majorité par 36 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Mme Sandrine MAURIN et M. Jean-François LABBAT).

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-2636-DE-1-1

Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 1 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS :
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORREZE HABITAT - CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE ANONYME DE COORDINATION (SAC)

RAPPORT

Compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante du Département, il convient, conformément à l'article L. 3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder aux désignations des délégués et représentants du Conseil Départemental dans les multiples instances et organismes extérieurs au Conseil Départemental.

Je vous demande de bien vouloir procéder aux désignations telles que figurant en annexe au présent rapport.

Le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS :
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORREZE HABITAT - CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE ANONYME DE COORDINATION (SAC)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/012 en date du 1er juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

Article unique : Les représentants du Département au sein de ces deux organismes extérieurs sont désignés tels que figurant dans le tableau en annexe.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 2 juillet 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210701-2637-DE-1-1
Affiché le : 2 juillet 2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, à neuf heures trente, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Hélène ROME, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Patricia BUISSON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Rosine ROBINET, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



